

### Le mot du maire

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

Cette nouvelle édition de notre lettre d'information communale s'ouvre sur un sourire radieux, celui de Christine SIFFER, qui a été « notre » secrétaire de mairie pendant 30 ans. Christine a souhaité saisir une nouvelle opportunité professionnelle, en l'occurrence un poste de secrétaire de mairie à plein temps proposé par la commune voisine de Triembach-au-Val. Toute l'équipe municipale de Saint-Maurice se joint à moi pour remercier sincèrement Christine SIFFER pour son engagement toujours fidèle et professionnel au service de notre village. Nous lui renouvelons nos meilleurs vœux de réussite et d'épanouissement dans sa nouvelle fonction.



Au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite la bienvenue à Aurore HURSTEL, qui est « notre » nouvelle secrétaire de mairie (poste à temps partiel). Vous découvrirez son sourire, non moins radieux, en page suivante.

*« Après 30 années au sein notre village, je vais débiter un nouveau chapitre de ma vie professionnelle, en exerçant mes fonctions de secrétaire de mairie sur un seul et unique poste, au sein de la commune de Triembach-au-Val. »*

Christine SIFFER

Ce changement au sein de la mairie intervient alors que l'équipe municipale entame sa deuxième partie de mandat. C'est l'occasion de dresser un bilan et de partager quelques perspectives d'ici 2026. Nos actions à mi-mandat sont conformes aux engagements annoncés dans notre feuille de route : nous veillons à prendre soin du cadre de vie de la commune tout en mettant en valeur l'histoire du village, nous portons une attention particulière aux habitants les plus fragiles (nos aînés notamment), nous avons mené à bien le projet de sécurisation routière, nous soutenons les initiatives des associations et commerçants locaux, nous communiquons régulièrement et de façon transparente notamment via la présente lettre d'information. Certaines idées ou propositions, par exemple en matière d'animation du village, n'ont pas encore abouti par manque d'intérêt ou de ressources, mais nous restons motivés sur le sujet. Il faut également noter que la situation financière de la commune s'est progressivement redressée pour « sortir de la zone rouge ». La suite de notre mandat s'inscrit dans la continuité, avec notamment une gestion sérieuse du budget communal et l'objectif de faire aboutir le projet de maison des associations. L'implication et la disponibilité de l'équipe municipale, dont je souligne encore une fois le caractère remarquable, restent également un marqueur fort de notre engagement. J'aurai l'occasion de détailler à la fois ce bilan intermédiaire et nos perspectives dans une édition future. D'ici là, je vous souhaite une très bonne lecture des pages qui suivent.

*Viel Spass am Läuse!*

Jean Marc WITZ



# Notre nouvelle secrétaire de mairie se présente



Passation de relais entre Christine SIFFER (à gauche) et Aurore HURSTEL (à droite)

« Ayant déjà occupé un poste de secrétariat dans différents secteurs d'activités, j'étais à la recherche d'une nouvelle expérience professionnelle.

J'ai la chance d'occuper le poste de secrétaire de mairie à Saint-Maurice depuis le mois d'août 2023, ce qui me convient très bien.

Maman d'une petite fille, je m'implique beaucoup avec elle dans le domaine de la lecture, du dessin et autres bricolages pour enfants ».

**Aurore HURSTEL**

## Le village en fête

*Fête de quartier : einfach zusammen !*



Sous un soleil de plomb, les habitant(e)s du quartier rue du Beau Site - rue des Violettes - rue du Viehweg se sont retrouvés le 10 septembre pour leur désormais traditionnelle fête de quartier. Les discussions entre jeunes et moins jeunes, voisins proches et plus éloignés ont démarré en fin de matinée, se sont poursuivies à table autour d'un excellent couscous, et se sont prolongées lors d'une cordiale et chaude après-midi.



*Bon à savoir pour tous les voisin(e)s du quartier :* réservez d'ores et déjà le **dimanche 8 septembre 2024** pour la prochaine édition.





## *Kermesse du RPI : la joie des enfants*

Vendredi 23 juin s'est tenue la kermesse du RPI Triembach-au-Val / Saint-Maurice organisée par l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE).

La foule était présente dès 17 h 30. Tous les stands ont été appréciés et très fréquentés : maquillage, pêche aux canards, circuit voiture, foot, parcours pieds nus, jeux en bois, restauration, buvette.

Les enfants du RPI accompagnés par leurs enseignant(e)s étaient tous remarquables lors de leur représentation de chant, de danse et de théâtre. Un grand bravo pour le travail accompli durant l'année scolaire !

Au nom de tous ses membres, l'APE remercie chaleureusement les acteurs locaux qui ont permis l'organisation de cette kermesse et principalement la Mairie, les commerçants et artisans de la Vallée de Villé et de la Région Grand Est dont le SUPER U de Villé, l'entreprise DAMM, le camion pizza l'ETNA, le DOMAINE BUTTERLIN, la MJC LE VIVARIUM, les villageois de Triembach-au-Val et de Saint-Maurice, ainsi que les parents volontaires sans lesquels cette kermesse n'aurait pas été une réussite.

L'APE et le RPI vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition 2024.

## *Sécurité incendie : audit et formation*



La construction et l'exploitation d'un ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC sont soumises à des obligations de sécurité contre l'incendie et la panique. Ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des personnes, de favoriser l'alerte et l'intervention des secours et de limiter les pertes matérielles en cas de sinistre.

Tous les ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) sont régulièrement audités par les Autorités compétentes afin de s'assurer que les règles de sécurité sont respectées. Le 26 septembre, un tel audit de sécurité incendie pour l'ERP composé des locaux de la mairie, du périscolaire et de l'école a eu lieu sous l'égide du SDIS 67 (SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS), en présence de Monsieur le Maire (qui porte la responsabilité sécurité incendie de ces locaux). L'audit a notamment consisté à réaliser des essais de désenfumage, contrôler les installations électriques, le fonctionnement et la maintenance de l'ascenseur, vérifier les extincteurs, la signalétique, les sorties de secours, sans oublier le test d'évacuation des enfants et des enseignantes de nos deux classes. Le véhicule des pompiers présent pour l'occasion, avec sa sirène hurlante, a d'ailleurs beaucoup impressionné les enfants de l'école !

*Les pompiers dans la cour de l'école lors de l'audit sécurité incendie*

L'auditeur a identifié la nécessité de réaliser quelques travaux de mise en conformité, dont le remplacement de portes dans la salle des fêtes par des portes coupe-feu, la numérotation des extincteurs et la pose de grooms. Ces travaux seront rapidement réalisés (devis en cours). La préparation de l'audit, la bonne tenue du site et l'engagement de réaliser les mises en conformité ont permis d'obtenir :



**un AVIS FAVORABLE d'exploiter**

**émis par la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).**

Le prochain audit aura lieu dans 5 ans.



Par ailleurs, le 28 septembre, l'ensemble du personnel municipal, ainsi que les enseignantes, l'adjointe et Monsieur le Maire ont bénéficié d'une formation sécurité incendie dispensé par M. Jean-Marc LEIBEL (auto-entrepreneur).

## Les travaux et aménagements



Entrée / sortie de la commune côté Villé



Formation sécurité incendie

**Sécurité routière** : les mesures annoncées et mises en œuvre successivement ont désormais toutes été réalisées. Les derniers travaux effectués au courant de l'été ont consisté à :

- ✓ Matérialiser la limitation de la vitesse à 40 km/h dans tout le village
- ✓ Renforcer la signalisation de la priorité à droite au croisement de la rue Principale et de la rue de la Fontaine
- ✓ Installer des chicanes à l'entrée du village côté Villé ainsi que dans la rue Principale pour inciter au respect de la limitation de vitesse.



Croisement rue Principale - rue de la Fontaine

**Travaux de rentrée** : l'équipe municipale s'est retrouvée samedi 2 septembre pour une matinée de travail :



- ✓ Nettoyage approfondi des parties communes de l'école et du périscolaire
- ✓ Désherbage autour de la mairie et de l'église
- ✓ Pose d'un grillage derrière les persiennes du clocher pour éviter la présence de pigeons
- ✓ Installation d'un nichoir.

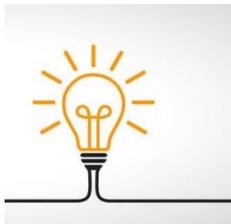
Notre nouveau véhicule a démontré toute son utilité lors de ces travaux. Il porte désormais les armoiries de la commune.



Balais, seaux, pelles et... "huile de coude" pour les travaux de rentrée

# Le nouveau « Livrophone » : entrez et lisez !

Quand une cabine téléphonique désaffectée retrouve une seconde vie culturelle en trois actes



❶ L'idée d'une réalisation à visée culturelle trottait dans les esprits de l'équipe municipale depuis un certain temps. Au début de l'été, Monsieur le Maire saisit l'occasion d'acquérir à peu de frais une ancienne cabine téléphonique, en bon état, stockée à Hirtzelbach.

❷ Fin juillet, Frédéric STAHL effectue le transfert de la cabine vers Saint-Maurice et sa pose. Un nettoyage approfondi et des travaux de transformation sont réalisés par l'équipe municipale, avec notamment le retrait du combiné téléphonique et la pose d'étagères confectionnées sur-mesure.



❸ Les premiers livres ont rapidement fait leur apparition sur les étagères, pour le bonheur des petits et grands lecteurs de tout âge. Ainsi métamorphosée en une bibliothèque miniature à usage libre, gratuit et partagé, l'ancienne cabine est devenue le...

## « Livrophone » de Saint-Maurice !

Vous accueillant au milieu du village où jadis la vieille cabine avait déjà sa place, notre *Livrophone* abrite une sélection diversifiée de livres, des classiques intemporels aux best-sellers contemporains, en passant par les livres jeunesse, offrant ainsi un trésor de lectures à partager. Les étagères soigneusement organisées invitent les passants, petits et grands, à explorer des mondes imaginaires, à découvrir de nouveaux auteurs et à se plonger dans des aventures captivantes.

Ce petit sanctuaire littéraire fonctionne sur un **principe simple et généreux** : « **prenez un livre, laissez un livre** ». Les habitants peuvent emprunter un livre qui attire leur attention et, en retour, ils peuvent (sans obligation) déposer un livre de leur propre collection. Cette interaction collaborative crée un flux constant de nouvelles lectures, garantissant que notre *Livrophone* soit un espace dynamique, attractif et évolutif.

Nous comptons sur chaque utilisateur pour garantir sa propreté et prendre soin des livres qui s'y trouvent car ce petit lieu de partage incarne la magie de la lecture, rappelant à tous que, peu importe où l'on se trouve, les livres ont le pouvoir de rassembler, d'inspirer et de transformer.

**Monsieur le Maire remercie chaleureusement Frédéric STAHL pour sa contribution à la mise en œuvre du projet, ainsi que tous les généreux donateurs et respectueux emprunteurs qui donnent vie au Livrophone.**

# Un événement inaugural et commémoratif programmé le 26 novembre

## Inauguration des plaques nominatives sur le monument aux morts



Notre monument aux morts actuel (datant de 1965) est dénué d'inscriptions excepté celles des six personnes décédées dans la nuit du 18 au 19 août 1914 (4 civils et 2 soldats français) figurant sur la petite plaque fixée au mur à gauche du monument.



AUX ENFANTS DE ST-MAURICE  
VICTIMES DES DEUX GUERRES  
1914-1918 - - 1939-1945

La tendance durant les années de l'après-guerre était d'oublier cette période durant laquelle l'Alsace-Moselle avait énormément souffert du sacrifice de ses enfants mais également de l'incompréhension du reste de la France. Le 12 janvier 1953, devant le tribunal militaire de Bordeaux, a eu lieu le procès des 13 alsaciens incorporés de force dans la 3<sup>ème</sup> compagnie de la division SS « *Das Reich* » impliqués dans le massacre d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944. Ce procès avait encore rajouté des haines, des rancœurs et des incompréhensions de la part des Français qui n'avaient pas vécu la même chose que les habitant(e)s d'Alsace-Moselle, à savoir une annexion de force au III<sup>ème</sup> Reich d'Hitler. C'est sûrement ce qui justifie la simplicité du monument actuel épuré au maximum, pour oublier cette période sans les oublier ! Le spectacle « *Enfin redde m'r nimm devun* » de Germain MULLER explique très bien le malaise alsacien de l'époque.

Nous vous invitons à relire l'histoire complète du monument aux morts relatée dans le journal communal n°11 de novembre 2022.

Nous avons décidé de faire sortir de l'oubli ces enfants du village morts durant les deux guerres mondiales en mentionnant leurs noms sur deux plaques qui seront apposées sur le monument aux morts :

- La première plaque comportera les noms des 8 soldats décédés durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale,
- La deuxième, ceux des 10 soldats morts durant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Les noms seront classés dans l'ordre chronologique des décès durant les conflits (à partir de la 1<sup>ère</sup> victime) et non dans l'ordre alphabétique. Nous avons dû renoncer à faire figurer également les dates de leur disparition en raison du coût supplémentaire trop important. L'entreprise BOES MONUMENTALISTE s'occupera de réaliser ces plaques de dimensions 50 x 70 cm en lettres dorées.

Des subventions pour réaliser les plaques ont été demandées à l'ONACVG (OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE), à la COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CeA), ainsi qu'au SOUVENIR FRANÇAIS.



mémoire et solidarité

L'inauguration se déroulera le **dimanche 26 novembre**. Elle sera précédée d'une messe et suivie d'une prise de parole des différentes instances invitées, pour se clôturer par un vin d'honneur. Nous travaillons en collaboration avec le SOUVENIR FRANÇAIS pour organiser cette cérémonie et espérons que les familles des victimes pourront être présentes à l'occasion de cet hommage rendu à nos enfants morts pour la patrie et pour avoir fait leur devoir d'Alsaciens. **Tous les habitants souhaitant assister à cette cérémonie d'hommage seront les bienvenus.**

## Déroulement détaillé de la cérémonie

- 9 h 00** Office religieux à l'église du village
- 10 h 00** Mise en place devant le Monument aux Morts et début de la cérémonie avec la présentation de l'ordre du jour par M. Jean-Philippe HOLWEG, 1<sup>er</sup> adjoint, suivie de l'inauguration des plaques
- 10 h 25** Appel aux morts, dépôt de gerbes, sonnerie aux morts et hymne national
- 10 h 45** Déplacement à la salle des fêtes
- 10 h 55** Prise de parole de Monsieur le Maire et des personnalités invitées, suivies du vin d'honneur offert par la municipalité.



Si vous possédez des photos des soldats nommés sur les plaques commémoratives ou toute autre photo du village présentant un intérêt historique : elles nous sont utiles pour alimenter le fond mémoriel de la commune, ainsi que pour illustrer les prochains articles sur l'histoire de Saint-Maurice. Déposez vos photos en mairie, elles seront scannées et vous seront restituées rapidement.

## Recensement de la population



Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte.

### A partir du 18 janvier et pendant 4 semaines

Jeudi 18 janvier 2024 débutera la campagne de recensement 2024 de la population de notre village. Le recensement sera réalisé par une personne dûment habilitée en tant que « agent recenseur »<sup>1</sup>.

### Comment cela va-t-il se passer ?

L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser. Il remet une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr) permettant de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, l'agent recenseur vous remet un questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans le logement, puis convient d'un rendez-vous pour venir les récupérer.



Réponse en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



ou réponse sur questionnaire papier

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements à recenser. Après la collecte, le maire signe le récapitulatif des résultats de l'enquête. La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la vérification et à la saisie des données collectées, puis effectue les traitements statistiques nécessaires. Les chiffres de population légale sont authentifiés chaque année par décret. Le respect de la confidentialité des données par tous les acteurs de la collecte est prescrit par la loi.

### A quoi cela sert-il ?

Les résultats du recensement constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique. Ils permettent de connaître la population française et de chaque commune, définir les moyens de fonctionnement des communes et prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

<sup>1</sup> Le recensement sera réalisé du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 par M. Philippe LEOPOLD, dûment habilité en tant que « agent recenseur ».

# Pour nos oiseaux



Suite à l'appel aux bricoleurs et bricoleuses lancé dans la précédente lettre d'information communale, **8 nichoirs** ont été confectionnés localement par Messieurs Luc BALLAND et Huber MAIER, que nous remercions chaleureusement.



Ces nichoirs seront tous installés prochainement par l'équipe municipale dans plusieurs arbres remarquables de la commune et contribueront ainsi à la préservation des oiseaux.

En l'occurrence, les arbres sélectionnés sont ceux-ci :



*Le marronnier dans la cour de l'école*



*L'arbre face à l'ancienne école*



*L'arbre près de la grotte*



*Le bouleau derrière le cimetière*



*Le tulipier rue Principale, face au Café Thomas*



*Le tilleul devant le parvis de l'église*



Comme annoncé, les heureux bricoleurs se sont vus remettre un cadeau de LA MAISON D'JÛPPÔ.

# Climat & environnement

## *La forêt, au cœur de la sauvegarde de notre environnement*

Les forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone et dans l'atténuation des effets du changement climatique : elles absorbent du CO<sup>2</sup> (« puits de carbone »), fournissent une ressource durable et une énergie renouvelable (production du bois), préservent la biodiversité (faune et flore), jouent un rôle important dans le cycle de l'eau et les effets du vent et protègent contre les risques naturels (avalanches, ...). Mais la sécheresse, les parasites, les incendies ou encore une exploitation intensive (déforestation) menacent la « bonne santé » des forêts et leur capacité à remplir ce rôle.

En France, les forêts couvrent **près d'un tiers du territoire métropolitain**. Elles peuvent être domaniales (l'Etat en est le propriétaire), communales (forêt propriété d'une collectivité locale : une commune par exemple) ou privées (appartenant à des propriétaires privés). Les deux premières catégories (forêts publiques) sont gérées par l'ONF (OFFICE NATIONAL DES FORETS). Les forêts privées, qui représentent 75% des forêts en métropole, sont très morcelées (de très nombreux propriétaires) ; le CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CFNP) est chargé d'orienter leur gestion.

## *L'Association forestière de la Vallée de Villé*

**La Vallée de Villé est recouverte à 69 % de forêts**, soit environ 7 650 hectares, dont 39% (3000 hectares) appartiennent à près de 4500 propriétaires privés !

L'ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE VILLE, créée en 2015, se mobilise pour fédérer les propriétaires forestiers de la vallée, favoriser les échanges entre eux et leur apporter des conseils pour gérer leurs forêts. Elle regroupe aujourd'hui 90 adhérents, soit 2 % des propriétaires forestiers privés de la Vallée, dont 80 % possèdent une surface forestière inférieure à 5 hectares.

L'Association bénéficie du soutien de FORESTIERS D'ALSACE (fédération des dix associations forestières alsaciennes) et du CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CNPF) du Grand Est, ainsi que d'un appui de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Elle dispose également d'une « forêt école » de 2 hectares située sur le ban communal d'Albé. Cette forêt école est un lieu privilégié pour l'organisation de formations forestières.

En tant que propriétaire privé de forêt, vous pouvez adhérer à L'ASSOCIATION FORESTIERE DE LA VALLEE DE VILLE et bénéficier de journées de formation et réunions d'information sur des thèmes variés comme la plantation, la sylviculture des différentes essences, la récolte de bois, l'amélioration du foncier, ... ; de conseils techniques pour la gestion de votre forêt et l'organisation de chantiers concertés de coupe de bois ; d'une assurance responsabilité civile via le SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES D'ALSACE à un tarif très avantageux.

Le bulletin d'adhésion est à télécharger sur le site de FORESTIERS D'ALSACE :

<http://www.forestiersdalsace.fr/fr/val-de-ville/la-vallee-de-ville.html>

Pour plus de renseignements, contactez Alexandre FRAUENFELDER, technicien CRPF et animateur de l'association : 06.71.57.65.36 ou

[alexandre.frauenfelder@cnpf.fr](mailto:alexandre.frauenfelder@cnpf.fr)



### **Vendre, acheter ou échanger des parcelles forestières sans frais de notaire**

Depuis 2019, la COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CeA) a mis en place un dispositif nommé ECIF (Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers), une procédure d'échange et de cession de petites parcelles forestières (moins de 1,5 hectare et valeur inférieure à 7500 €). Les transactions ne nécessitent pas de passer par un notaire car elles sont effectuées par la CeA qui rédige un acte sous seing privé. Cette procédure est sans frais pour les propriétaires vendeurs, acquéreurs ou échangeant des parcelles.

## Protégeons la forêt, espace de loisirs

La forêt offre de nombreuses possibilités de loisirs. Très concrètement, que vous soyez promeneur, randonneur, VTTiste, cavalier, ... vous pouvez agir pour contribuer à sa préservation :



- ✓ Ne jetez pas vos déchets
- ✓ Restez sur les sentiers et chemins
- ✓ Respectez les barrières et panneaux de signalisation en matière d'accès (accès réglementé des véhicules à moteur notamment)
- ✓ Respectez les instructions en matière de prévention d'incendie (feux de forêt)
- ✓ Privilégiez l'achat de bois provenant de forêts labellisées pour leur gestion durable
- ✓ Prélevez avec modération (cueillette de fruits, champignons, ...), en respectant les espèces protégées
- ✓ Ne dérangez pas la faune sauvage (ne pas s'approcher, nourrir, toucher les petits).



Labels de  
gestion  
forestière  
durable



Organisme  
Certificateur  
pefc-france.org



## La chasse communale

### Renouvellement du bail

Le bail de chasse communal arrive à échéance le 1<sup>er</sup> février 2024. Constitué d'un seul lot, pour une surface de 115 ha, ce bail va être renouvelé pour une période de 9 ans, soit de 2024 à 2033.

La candidature de M. Jean-Pierre MONNERAT, représentant l'Association de chasse de Triembach-au-Val / Saint-Maurice (locataire actuel) a été validée lors du dernier Conseil municipal.

Par ailleurs, la loi prévoit que la commune administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. Chaque propriétaire doit se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse communale (pour toute la durée du bail) : chaque propriétaire peut accepter ou non de laisser (on dit « abandonner ») le produit de la location à la commune. En vertu de ces dispositions légales, tous les propriétaires de parcelles constitutives du lot de Saint-Maurice ont été consultés par la mairie : un peu plus des deux-tiers d'entre eux (68%) sont disposés à abandonner le produit de la location à la commune. Monsieur le Maire salue ce résultat et remercie chaleureusement tous les propriétaires ayant répondu favorablement. Le produit sera utilisé pour financer les travaux forestiers gérés par l'ONF.



### Calendrier des battues pour les mois de novembre à janvier

Les battues sont prévues les samedis et dimanches aux dates suivantes :

*Communication de l'Association de chasse de Triembach-au-Val / Saint-Maurice*

#### En 2023

18 et 19 novembre  
02 et 03 décembre  
16 et 17 décembre

#### En 2024

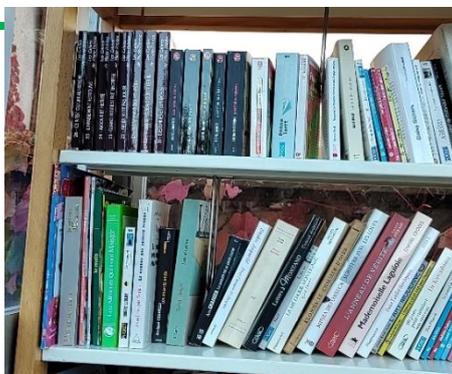
13 et 14 janvier  
27 et 28 janvier

# Les tops et flops

Dépôt sauvage de chaussures à côté de la borne de biodéchets. Une chaussure, ce n'est pas un biodéchet ! Veillons à faire le bon geste de tri.



Merci à toutes celles et tous ceux qui ont déjà alimenté le *Livrophone* avec divers ouvrages pour partager le plaisir de découvrir dans les livres de nouveaux horizons. Merci à toutes celles et tous ceux qui rapportent les livres qu'ils ont lus pour les faire « tourner » et qui font bon usage de ce nouvel équipement.



Un chat ayant une plaie béante à une oreille errait depuis de nombreuses semaines dans le village. Il a été récupéré par Madame Eliane ULRICH, soigné et stérilisé par notre conseillère municipale vétérinaire.



Il vit actuellement dans les abris mis à disposition par Madame ULRICH, qui s'occupe aussi de le nourrir. Sa plaie est complètement fermée. Merci pour les bons soins apportés.

# Les brèves

- ❖ **PROCHAINEMENT, UNE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE** en fond de coupe sur la parcelle 2 : vente organisée par soumission d'ici la fin de l'année, dès que les lots auront été marqués.
- ❖ **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)** : cette taxe est un impôt local payé par les propriétaires (et usufruitiers). Les biens immobiliers concernés sont essentiellement les maisons, appartements, parkings, dépendances, bâtiments ou terrains à usage commercial, industriel ou professionnel. Son montant s'obtient en appliquant un taux d'imposition à une base d'imposition :
  - la base d'imposition est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale qui correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué (loyer actualisé et revalorisé chaque année). Un abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation,
  - le taux d'imposition (% appliqué sur la base d'imposition) est voté au sein de chaque collectivité territoriale.



**Pour Saint-Maurice :**

- cette taxe est **l'une des principales ressources dans le budget de la commune**,
- pour l'année 2023, son taux est de **22,32%**.

Le taux en vigueur à Saint-Maurice se situe dans la fourchette des autres communes de la Vallée :

Collectivité	TFPB	Collectivité	TFPB	Collectivité	TFPB
Albé	20,19%	Lalaye	20,97%	Saint-Pierre-Bois	23,00%
Bassemberg	21,79%	Maisonsgoutte	23,92%	Steige	21,10%
Breitenau	19,55%	Neubois	22,36%	Thanvillé	21,40%
Breitenbach	20,48%	Neuve-Eglise	23,73%	Triembach-au-Val	22,11%
Dieffenbach-au-Val	24,48%	Saint-Martin	19,65%	Urbeis	23,43%
Fouchy	23,28%	Saint-Maurice	22,32%	Villé	21,59%

- ❖ **ARRETE PREFECTORAL DU BAS-RHIN, Disposition pour la période du 16 octobre 2023 au 14 mars 2024 inclus** : « Les propriétaires, tenus responsables, doivent lors des opérations d'incinérations de rémanents de coupes avoir débarrassé le sol de toute végétation autour du feu, le surveiller en permanence, l'éteindre et sécuriser les abords avant de quitter les lieux ou l'éteindre dès que le vent entraîne un risque potentiel de propagation. »

## L'état civil

### Naissance : bienvenue à ...

REMETTER Jimmy Mike né le 4 août 2023



### Mariage : félicitations à ...

POURE Jean-Marc et BACQ Bénédicte mariés le 2 septembre 2023



Merci à Christine SIFFER pour ses 30 années au secrétariat de notre mairie et très bonne continuation



Bienvenue à Aurore HURSTEL



La permanence de la mairie est désormais assurée chaque jeudi de 17 h à 18 h 30.



